

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 1 juillet 2025, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion de l'organisation de la « Charte des communes rurales de l'Europe » à Troisvierges et de l'organisation « Musikweekend 2025 » à Troisvierges, à partir de vendredi 4 juillet 2025 jusqu'à dimanche 6 juillet 2025, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à la place Adames à Troisvierges;

- **Sur le tronçon comme indiqué en couleur rouge sur le plan annexé, la circulation sera interdite dans les deux sens à partir de vendredi 4 juillet 2025 jusqu'à dimanche 6 juillet 2025 inclus. Cette disposition sera indiquée par le signal C,2.**
- **Le parking « place Adames » sera fermé comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé à partir de vendredi 4 juillet 2025 jusqu'à dimanche 6 juillet 2025 inclus. Cette disposition sera indiquée par le signal C,18.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



le secrétaire
ADMINISTRATION COMMUNALE
TROISVIERGES



Enlever le 07/07/2025